

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOÛT 2026

L'an deux mil vingt-six et le treize-août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Excusé : Gildas LE MORVAN, Caroline JORAND, Thierry HELLEGOUARC'H, Marie Angélique LE JEUNE,

Secrétaire de séance : Alain DENES

Procès-verbal du 19 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 19 juin 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Marie Angélique LE JEUNE.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré,

☒ **VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2026

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

Madame la Maire précise que, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mutation de l'agent titulaire, la commune de Lanmérin souhaite créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (20.94/35ème) pour exercer les fonctions de cantinière et d'agent d'entretien à compter du 31 août 2026.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans (tous types de contrats confondus). A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un diplôme en restauration et d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, indice majoré 366

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (20.94/35ème), de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions de cantinière et agent d'entretien à compter du 31 août 2026 et, dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions d'autoriser *Madame la Maire* à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Après délibération à POUR, ...CONTRE,.....ABSTENTION, le conseil municipal DÉCIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique contractuel à temps non complet (20.94/35ème) de catégorie C à compter du 31 août 2026, indice brut 367, indice majoré 366. Cet

emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an (01 an), compte tenu du risque de fermeture de l'école dans les années à venir.

Madame la Maire précise que la commission du personnel réunie le vendredi 31 juillet a retenu la candidature de Madame Céline LE MORVAN. Elle précise avoir reçu deux candidatures, dont une dont le contrat se terminait fin septembre. Le poste était à pourvoir dès le 31 août.

Pour un contrat à 20 h / semaine = 1 030 € brut environ à l'indice brut 367

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	367	366	1 an	1 801,74 €
2	368	367	1 an	1 806,66 €
3	370	368	1 an	1 811,58 €
4	371	369	1 an	1 816,51 €
5	374	370	1 an	1 821,43 €
6	378	371	1 an	1 826,35 €
7	381	372	3 ans	1 831,27 €
8	387	373	3 ans	1 836,20 €
9	401	376	3 ans	1 850,97 €
10	419	377	4 ans	1 855,89 €
11	432	387		1 905,12 €

TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Maire fait part du nouveau tableau des effectifs à compter du 31 août 2026.

Grade	Cat.	DHS du poste	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
Attaché principal	A	25 h 00	Secrétariat général	Titulaire	71,42%
Adjoint administratif	C	20 h 00	Secrétaire d'accueil	Contractuel	57.14 %
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	30 h 00	Agent polyvalent services techniques espaces verts	Titulaire	85.71 %
Adjoint technique	C	20 h 24	Cuisinière	Contractuel	57.82 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	25 h 23	ATSEM	Titulaire	72.08 %
Adjoint technique territorial	C	28 h 02	Agent polyvalent service scolaire	Titulaire	80 %
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	30 h 00	Agent polyvalent services techniques bâtiments, voirie	Titulaire	85.71 %

RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

Madame la Maire précise qu'il a été instauré le 28 février 2018, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant.

Un nouveau dossier concernant la modulation des absences a été déposé début juillet au Centre de Gestion. Dorénavant, les agents contractuels sont inclus parmi les bénéficiaires du RIFSEEP.

Il convient donc de délibérer afin de fixer le montant de l'IFSE pour l'agent d'accueil et la cantinière à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal **FIXE** comme suit à le nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} septembre 2026.

	Montant annuel (minimal pour Lanmérin suivant la délibération de 2018)	Montant mensuel
Stéphanie AIGROZ	1 020 €	85 €
Céline LE MORVAN	1 020 €	85 €

TERMINAL DE POINTAGE

Madame la Maire signale qu'une fiche de saisine concernant l'installation d'un terminal de pointage a été déposée auprès du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion afin d'avoir un avis sur l'installation d'une pointeuse pour les services administratifs, techniques et scolaires. Le CST se réunira le 24 septembre prochain. Suivant l'avis émis, les terminaux seront installés pour le 1^{er} octobre. Un terminal est déjà installé à la mairie. Une délibération sera alors prise lors d'un prochain conseil municipal.

SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS

Madame la Maire précise qu'elle a accepté la demande faite par Frédéric pour un temps partiel à compter du 14 août à raison de 30 heures/ semaine.

Séance levée à 21 h 15

La Maire



Les Conseillers Municipaux



